

ELABORER DES REGLES

Elaborer des règles de vie, permettre aux élèves de leur donner du sens, les rendre lisibles par tous, les faire respecter et envisager des sanctions et réparations est une nécessité pour « *préparer les élèves à bien vivre ensemble par l'appropriation progressive des règles de la vie collective* » et pour leur « *permettre de devenir des acteurs responsables de notre démocratie* » comme le précisent les compétences 6 et 7 du socle commun.

Faire participer les élèves à l'élaboration des règles permet une éducation à une citoyenneté active et responsable, mais nécessite qu'au préalable l'enseignant ait défini et explicité son projet éducatif qui va fixer le cadre du fonctionnement du groupe (voir fiches 1 et 2).

Trois étapes pour écrire des règles de vie :

1^{ère} étape : Elaborer la constitution, le projet de vie de la classe (voir fiches 1 et 2)

La constitution, c'est le projet de vie de la classe dont elle va créer le « climat ».

Ce projet de vie de la classe est l'appropriation du projet de l'enseignant par les élèves.

Sans cette constitution, il ne sera pas possible aux élèves de s'impliquer dans l'élaboration de règles, de se prononcer sur les décisions nécessaires à la vie du groupe, ni d'exercer leur autonomie ou de réelles responsabilités.

En effet, si l'on connaît le but du jeu mais que l'on ne sait pas comment jouer, si l'on ne sait pas ce qui est permis ou interdit par l'arbitre qu'est le maître, si les responsabilités des uns et des autres, les droits et les devoirs ne sont pas précisés... il est impossible aux joueurs de trouver ensemble et de façon autonome des réponses aux problèmes rencontrés au cours du jeu et il est très difficile de prendre des initiatives.

Le projet peut être symbolisé par une devise, ou par quelques mots-clés.

2^{ème} étape : préciser le cadre, écrire les règles

(voir fiches 3 et 4)

Après avoir explicité le projet, il va falloir définir les modalités de fonctionnement du groupe, ce qui implique de préciser **les droits** de l'individu et **les devoirs** qui en découlent pour réaliser le projet collectif.

J'ai des devoirs en tant que membre d'une collectivité parce que j'ai des droits en tant qu'individu. Et je n'ai des droits que dans la mesure où j'ai des devoirs vis-à-vis des autres que je respecte.

L'articulation des droits et des devoirs est importante. Le règlement n'est plus alors une suite d'interdits ou d'obligations mais un écrit qui protège l'exercice des libertés.

3^{ème} étape : envisager les sanctions, les réparations

(voir fiche 5)

Une fois les règles établies, il est nécessaire de se poser la question des sanctions et des réparations en cas de non respect de la règle, de l'infraction involontaire, du tort causé à autrui...

Il est important de différencier ce qui est de l'ordre de la réparation et ce qui est de l'ordre de la sanction.

- La réparation est liée au tort causé à autrui
- La sanction est liée à l'acte commis : infraction à la règle, acte de négligence.

Etablir la constitution, le projet de vie de la classe

Avant de demander aux élèves d'élaborer des règles de vie, l'enseignant devra définir son **projet éducatif et l'expliquer aux élèves**. Il s'agit de fixer **les valeurs de référence**, les principes essentiels qui vont régir le fonctionnement du groupe. (voir fiche 2)

Si le projet éducatif de l'enseignant n'est pas explicite, les élèves vont devoir deviner, interpréter les attentes de ce dernier qui sont logiquement différentes d'un individu à l'autre.

Or, **élaborer des règles, c'est prendre des décisions communes pour résoudre des problèmes que l'on rencontre dans la poursuite d'un but commun**, ce n'est pas interpréter ou reformuler des exigences d'adultes. (voir fiche 3)

1^{ère} étape : définir son projet éducatif Choisir la valeur ou le concept de référence

En référence à la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, dans le cadre du règlement de l'école, et par rapport à mes propres valeurs, à ma conception de l'enseignement :

- ✓ quels sont les valeurs, les concepts, les notions que je souhaite faire vivre dans ma classe ?
- ✓ quels droits suis-je prêt(e) à accorder aux élèves ? quelles libertés suis-je prêt(e) à leur accorder ?
- ✓ quelles sont les limites que je vais poser à l'exercice de ces droits, les interdits que je vais définir ?

A titre d'exemple :

- Quelques valeurs ou concepts :

liberté égalité fraternité solidarité autonomie coopération justice
 tolérance respect sécurité sens de l'effort épanouissement autonomie

- Quelques droits

Droit de se déplacer dans la classe de prendre des initiatives de travailler à plusieurs de se tromper de s'exprimer de ne pas tout aimer à l'école

2^{ème} étape : définir un projet de vie pour la classe

Pour que le projet de l'enseignant devienne le projet des élèves, celui-ci doit être explicite, rendu compréhensible pour les élèves. Pour cela, plusieurs actions sont possibles.

- a. Le recours à **une devise** qui va caractériser le concept ou la valeur de référence. Cette devise peut être élaborée avec les élèves.

Exemple : si ma valeur de référence est la solidarité, la devise pourra être :

- ✓ Tous pour un, un pour tous
- ✓ La réussite de chacun est l'affaire de tous et pas seulement celle du maître

- b. La conceptualisation par la recherche **d'éléments constitutifs du concept** : travail à mener avec les élèves en leur demandant de donner des mots ou des situations qui se rattachent au concept.

SOLIDARITE : aide partage union compréhension coopération

- c. La conceptualisation par la **recherche d'exemples et de contre exemples**

- ✓ Etre solidaire, c'est par exemple partager son matériel.
- ✓ Ne pas être solidaire, c'est refuser d'aider un camarade qui a des difficultés.

- d. La conceptualisation par les **études de cas**

- ✓ Analyse critique de situations réelles ou de fictions (contes, films, histoires...) au regard de la valeur de référence.

Construire mon projet éducatif

Quelques questions à se poser pour permettre à l'enseignant de **définir son projet éducatif** afin de l'explicitier aux élèves avant de les engager dans un travail d'élaboration de règles.

1. Quelle est la devise, la phrase ou les grands principes... qui vont caractériser mon projet, qui vont donner le « ton » des relations dans la classe ?

- ✓
- ✓
- ✓
- ✓

2. Quels sont les droits que je suis prêt(e) à reconnaître aux élèves et à écrire ?

- ✓
- ✓
- ✓
- ✓
- ✓
- ✓
- ✓

3. Quels sont les devoirs non négociables qui vont s'imposer à tous, élèves et enseignants ?

- ✓
- ✓
- ✓
- ✓
- ✓
- ✓
- ✓

4. Quelle organisation, quelles structures, quels outils... me permettront de faire vivre réellement mon projet, de ne pas en rester aux intentions ?

- ✓
- ✓
- ✓
- ✓
- ✓
- ✓

5. Comment vais-je évaluer pour faire évoluer mon projet ?

- ✓
- ✓
- ✓

Elaborer des règles en réponse à des problèmes

« La classe est le lieu d'émergence de la loi et non pas le lieu
d'application des règlements »

M.Develay

Pour qu'elles soient respectées, les règles doivent **avoir du sens pour les élèves**. Associer ces derniers à la définition de principes, droits, devoirs ou interdits qui vont s'imposer à la vie de la classe est la condition indispensable à l'éducation à une citoyenneté active et responsable.

Encore faut-il que le projet de vie de la classe ait été défini (cf fiches 1 et 2) et que **ces règles s'élaborent en réponse à des problèmes rencontrés**.

La démarche proposée s'appuie donc sur une démarche de résolution de problème.

Elle nécessite que des **temps de débat avec tous les élèves** soient institués : conseils d'élèves, conseils de coopération...

1^{ère} étape : identifier le problème

En s'intéressant au fait et sans désigner nominativement de « coupable », voici quelques questions pour aider à identifier le problème :

- Le problème concerne-t-il un des éléments de la constitution de la classe ?
- S'agit-il de la transgression d'une règle déjà élaborée, ou au contraire de la nécessité de trouver une règle qui nous permettra de continuer à vivre ensemble ?
- Quel(s) droits n'ont pas été respectés ?
- Ce problème concerne-t-il un ou plusieurs élèves ?

2^{ème} étape : rechercher des solutions

Individuellement ou en petits groupes, inviter les élèves à formuler des solutions susceptibles de résoudre le problème, d'apporter une réponse à la question... en tentant de répondre au Q,Q,C,O,Q :

Qui fera ? Quoi ? Comment ? Où ? Quand ?

3^{ème} étape : confronter les propositions et choisir

- Evaluer ensemble toutes les solutions proposées :
 - Sont-elles conformes à la constitution de la classe ?
 - Sont-elles bien en rapport avec le problème identifié ?
 - Sont-elles susceptibles d'améliorer, voire de résoudre le problème ?
 - Sont-elles réalisables ?
- Choisir collectivement la solution la meilleure et la plus acceptable.

4^{ème} étape : rédiger la règle

- Expliquer clairement le détail de la décision prise
 - Que s'agit-il exactement de faire ?
 - Qui doit faire quoi, comment, où, quand ?
- Etablir les critères qui permettront de juger du résultat.

Droits, devoirs, sanctions, réparations

A partir des droits accordés par l'enseignant, des obligations et interdits qu'il va poser, en cohérence avec le règlement de l'école, et dans le cadre du projet de vie de la classe, il faudra préciser les **devoirs qui vont s'imposer à tous pour vivre et apprendre ensemble**.

Engager les élèves à définir des devoirs, c'est leur permettre de définir ensemble les conditions d'application des droits, de comprendre qu'ils ont des devoirs en tant que membre d'un groupe parce chaque membre de ce groupe a des droits. Et qu'ils n'ont des droits que dans la mesure où ils ont des devoirs vis-à-vis des autres.

Seront envisagées des sanctions, en réponse au non respect des règles et des réparations en réponse au dommage causé à autrui. (fiche 5)

Exemple d'articulation possible :

DROITS	DEVOIRS	SANCTIONS/REPARATIONS
J'ai le droit de me déplacer	Je ne dois pas déranger mes camarades	Je perds le droit de me déplacer Je demande des excuses à ceux que j'ai dérangés.
J'ai le droit de travailler avec un camarade	Je dois chuchoter Je peux me faire aider sans chercher à copier	Je perds le droit de travailler avec un camarade
J'ai le droit de donner mon avis	Je dois écouter les autres Je dois attendre mon tour de parole	Je perds le droit de parole
J'ai le droit d'aller aux toilettes	Je ne cours pas dans les couloirs Je ne gâche pas le papier Je respecte la propreté	Je perds le droit d'aller aux toilettes Je nettoie ce que j'ai sali
J'ai le droit d'aller au coin bibliothèque quand j'ai fini un travail	Je dois être silencieux Je dois ranger les livres à leur place	Je perds le droit d'y aller Je range la bibliothèque
J'ai le droit de jouer dans la cour	Je respecte le planning pour les jeux de ballon Je me range dès la fin de la récréation	Je perds le droit de jouer au ballon
J'ai le droit de prendre un goûter à l'école	Je respecte le moment où c'est autorisé Je dois mettre les emballages à la poubelle	Je perds le droit de goûter à l'école Je ramasse les papiers
J'ai le droit de ne pas être d'accord avec un adulte ou un camarade	Je dois rester calme et discuter sans me battre ni avoir de paroles blessantes	J'exprime des excuses aux personnes que j'ai pu blesser

Les sanctions peuvent être :

Dans un premier temps un simple rappel à la règle

Puis la perte progressive du droit :

- la première fois, une journée
- la deuxième fois, deux jours
- la troisième fois, une semaine

Les réparations seront toujours en rapport avec le tort causé à autrui.

Sanctions, réparations

Elaborer des règles en associant les élèves à leur définition et leur permettre de les faire évoluer en fonction des problèmes rencontrés au travers d'instances de parole et de prises de décisions collective sont des éléments qui leur donnent du sens.

Cependant, cette démarche et la connaissance des règles par les élèves ne sont pas garantes de leur respect.

Les règles seront d'autant mieux respectées que des **sanctions seront prévues, connues de tous et appliquées.**

Les sanctions doivent respecter un certain nombre de principes :

- ✓ **Elles respectent les principes fondamentaux du droit** : ce qui interdit la violence physique et l'humiliation.
- ✓ Elles sont **connues de tous** et sont **les mêmes pour tous**.
- ✓ Elles sont **progressives** : on est puni moins sévèrement la première fois que la seconde, que la troisième...
- ✓ **Les sanctions scolaires s'effectuent dans le cadre scolaire** : pas de « transfert » de la sanction scolaire dans le cadre familial (double peine).
- ✓ Elles sont **en rapport avec la règle** qui aura été transgressée (pas de points en moins pour bavardage à une évaluation par exemple).

La sanction ne doit pas avoir pour but de faire souffrir, elle doit aider l'élève à intégrer la règle, à reprendre sa place dans le groupe. C'est un moment d'apprentissage dans lequel le dialogue doit avoir une place essentielle. Elle doit être avant tout éducative.

Les 4 principes de la sanction éducative, d'après Erick Prairat

1. **La sanction s'adresse à un sujet**, à un individu, et non à un groupe (pas de punition collective)
2. **La sanction porte sur des actes**. On ne sanctionne pas un individu, mais l'acte qui a été commis dans une situation particulière et qui a été constaté : on ne punit pas un voleur mais un vol, pas un tricheur mais une tricherie... En aucun cas la sanction ne peut porter sur des intentions.
3. **La sanction supprime des droits ou des avantages**. Privation d'usage, interdiction d'activité, mise à l'écart temporaire... La privation est temporaire, son ressort n'est pas l'humiliation, mais la frustration.
4. **La sanction appelle une réparation** matérielle ou symbolique à destination de la victime ou du groupe. La réparation est une tentative d'apaisement, un processus qui se fonde sur la reconnaissance du tort causé. La réparation permet au sujet de se responsabiliser par rapport à ses actes : il les reconnaît et les assume.

Le décalogue de la sanction

- A la loi un sens tu donneras.
- L'acte de la personne tu distingueras.
- Sanction et évaluation point tu ne confondras.
- Sanction et expiation point tu ne confondras.
- Sanction et dissuasion point tu ne confondras.
- A faire mal point tu ne chercheras.
- Toute sanction tu individualiseras.
- Toute sanction tu expliqueras.
- Une réparation toujours tu proposeras.
- La culpabilité de l'élève tu apaiseras.

